



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 15 juin 2020 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Yvon Bussières	Rémy Normand
Anne Corriveau	Patrick Paquet
Alicia Despins	Jean Rousseau
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Jérémy Ernould	Dominique Tanguay
Jean-François Gosselin	Suzanne Verreault
Pierre-Luc Lachance	Steeve Verret
Sylvain Légaré	Émilie Villeneuve
Stevens Mélançon	Patrick Voyer
Michelle Morin-Doyle	

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Est absente: Madame la conseillère Geneviève Hamelin, présidente

Ouverture de la séance

À 17 heures, monsieur le vice-président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par visioconférence et sans la présence du public, et ce, conformément à l'*Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.*

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne présente l'édition 2020 du conseil municipal des enfants, sous le thème *Les changements climatiques.*

Monsieur le vice-président félicite l'ensemble des élèves, enseignements et parents ayant participé à cette activité et souligne l'importance du thème sur lequel ils ont travaillé. Le *Rapport d'activités 2020* est déposé et une vidéo est présentée.

CV-2020-0465 **Adoption de l'ordre du jour**

Conformément à l'article 32 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, les membres du conseil consentent à l'unanimité à remplacer les périodes de questions des citoyens aux points 8 et 14 par des périodes de questions des citoyens reçues par courriel.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0466 **Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil de la ville tenues les 1^{er} et 4 juin 2020**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil de la ville tenues les 1^{er} et 4 juin 2020, tels que rédigés.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 3 juin 2020 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 3 juin 2020 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du *Rapport annuel 2019* du vérificateur général de la Ville de Québec et du *Rapport annuel 2019 - Ligne de signalement, fraude et inconduite*, conformément à l'article 107.13 de la *Loi sur les cités et villes*;
- Dépôt, par madame Lynda Chabot, d'une pétition de 212 signataires, relative au nouveau tracé du tramway proposé en mai 2020 dans le secteur de la rue du Chalutier;
- Dépôt des listes de contrats pour le mois de mars en vertu de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ. c. C-19) (AP2020-417);
- Dépôt des listes de contrats pour le mois d'avril en vertu de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ. c. C-19) (AP2020-419);
- Dépôt, par monsieur le conseiller Yvon Bussières, d'un document relatif à la prévention du suicide;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, de deux réponses aux questions des citoyens adressées aux membres du conseil de la ville du parti politique Équipe Labeaume, reçues par courriel;
- Dépôt, par madame la conseillère Alicia Despins, d'un document en réponse à une question posée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du 1^{er} juin 2020, relative au *Règlement sur l'application, pour l'année 2020 et les suivantes, de programmes de subvention relatifs à la restauration de bâtiments patrimoniaux ou situés dans un secteur à valeur patrimoniale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2885.

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel, est tenue pour une durée maximale de 35 minutes.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Monsieur le conseiller Jean Rousseau dépose un avis de proposition demandant que la Ville de Québec consulte rapidement les citoyens, les conseils de quartier et les élus sur le projet de conversion de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain, et présente les différents scénarios étudiés.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, le texte de l'avis de proposition est référé au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Proposition sans préavis

CV-2020-0467 Félicitations aux firmes *Bisson & associés* et *Atelier Pierre Thibault*, ainsi qu'à tous ceux et celles qui ont contribué au projet du *Grand Marché de Québec*

Attendu que le *Gala des prix d'excellence 2020* de l'*Ordre des architectes du Québec* (OAQ) se tenait par vidéoconférence le 4 juin 2020;

Attendu que lors de cette soirée, le *Grand Marché* a remporté le prix *Mise en valeur du patrimoine (conversion)*;

Attendu que les firmes *Bisson & associés* et *Atelier Pierre Thibault* ont uni leurs forces afin de transformer l'édifice qui abritait autrefois le *Pavillon du commerce d'ExpoCité* en un marché public à la fois spacieux, lumineux et convivial;

Attendu que les architectes des firmes *Bisson & associés* et *Atelier Pierre Thibault* sont non seulement parvenus à conserver et à souligner des composantes significatives de cette halle industrielle centenaire, conservant ainsi le concept architectural d'origine, mais ils ont également réussi à revitaliser l'espace, tout en gardant l'accent sur la sobriété, le bois et la végétation au cœur même de sa structure;

Attendu que les *Prix d'excellence en architecture*, remis annuellement depuis plus de quarante ans, soulignent la qualité de réalisations architecturales exemplaires québécoises et le rôle clé joué par l'architecte dans la réalisation de ces projets en termes d'innovation, d'impact écologique, d'esthétique et de l'apport du projet à son environnement social, culturel et économique;

Attendu que le 14 juin 2020 marquait aussi le premier anniversaire du *Grand Marché de Québec*, un projet unique en son genre, riche d'un patrimoine à la fois conservé et revitalisé;

Attendu que le prix *Mise en valeur du patrimoine* est une grande source de fierté pour ceux et celles dont le travail ardu, la créativité et l'ambition ont fait de la vision du *Grand Marché de Québec* une réalité.

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent les firmes *Bisson & associés* et *Atelier Pierre Thibault*, les membres du conseil d'administration, ainsi que tous ceux et celles qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation et au succès du projet du *Grand Marché de Québec*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0468 **Félicitations au Centre de prévention du suicide de Québec**

Attendu que la pandémie de la COVID-19 a drastiquement changé les habitudes de vie des citoyens de Québec;

Attendu que l'isolement prolongé, tant physique que social, peut avoir des conséquences néfastes sur la santé mentale;

Attendu que les élus municipaux sont sollicités directement par leurs citoyens, dont certains vivent de la détresse accrue dans le contexte actuel;

Attendu que les ressources qui peuvent aider les gens vivant avec des idées suicidaires sont parfois méconnues;

Attendu que le *Centre de prévention du suicide de Québec* offre gratuitement un atelier de sensibilisation pour prévenir le suicide aux élus de la Ville de Québec, du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada dans la région.

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

appuyée par monsieur le conseiller Jean Rousseau,

il est proposé que les membres du conseil de la ville félicitent le *Centre de prévention du suicide de Québec* pour cette initiative, ainsi que pour le travail indispensable qu'il accomplit auprès de la population de la Ville de Québec.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Attendu que le samedi 13 juin 2020, le directeur général de l'organisme *Motivaction Jeunesse*, monsieur Luc Richer invitait le public à se joindre à lui afin de relever le *Défi 55* au profit de la jeunesse pour souligner ses 55 ans;

Attendu que lors de la réalisation de ce défi personnel, monsieur Luc Richer a parcouru 55 km à la course, 55 km à vélo et 5.5 km à la nage, se déplaçant de Place d'Youville à Stoneham, en passant par le Vieux-Québec, Limoilou, Charlesbourg et Lac-Saint-Charles, aller-retour;

Attendu qu'en accomplissant cette épreuve de type *Ironman*, monsieur Luc Richer avait pour objectif d'amasser des fonds pour venir en aide aux jeunes qui ont besoin de soutien additionnel en cette période de pandémie, pour les accompagner et les motiver à faire plus d'activité physique;

Attendu qu'une somme de 12 000 \$ a été amassée et servira à financer des projets de lutte au décrochage scolaire, une des problématiques contre lesquelles l'organisme *Motivaction Jeunesse* lutte depuis plus de 20 ans;

Attendu que les effets prolongés de l'isolement, de la sédentarité, de la dépendance aux écrans et du désœuvrement risquent d'avoir des effets négatifs à long terme sur la santé physique et psychologique de nos jeunes confinés depuis plusieurs semaines;

Attendu que le *Défi 55* réalisé par monsieur Luc Richer ne constitue non seulement un accomplissement exceptionnel en soi, mais représente également une source d'inspiration pour tous les jeunes issus de milieux défavorisés ainsi que les jeunes immigrants qu'il accompagne depuis 25 ans à demeurer motivés et actifs et à explorer davantage le plein air et les activités sportives.

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent monsieur Luc Richer pour avoir relevé le *Défi 55 Ironman*, pour soutenir sa lutte au décrochage scolaire et au bénéfice du bien-être physique et psychologique de nos jeunes en ces temps difficiles.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2020-0470 **Nomination de madame Danielle Tremblay à titre d'assistante-greffière substitut - GA2020-005 (Ra-2204)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu de nommer madame Danielle Tremblay, conseillère au greffe au Service du greffe et des archives à titre d'assistante-greffière substitut en cas d'incapacité d'agir, d'absence, d'empêchement ou en cas de vacance au poste de greffier, d'assistant-greffier ou à un poste d'assistant-greffier d'arrondissement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0471 **Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *Happy Camper Média inc.*, relative à la cession de droits et d'obligations qui y sont inscrits à *Happy Camper Média (Animation) inc.*, filiale à part entière de la société - BE2020-026 (Ra-2206)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *Happy Camper Média inc.*, afin de rendre possible la cession de droits et d'obligations à la *Société Happy Camper Média (Animation) inc.*, filiale à part entière de la société, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0472 **Annulation de l'appel d'offres public numéro 52505 relatif à la vente d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 337 760 du cadastre du Québec - Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble situé en bordure du boulevard du Lac, connu et désigné comme étant le lot 1 337 760 du cadastre du Québec, et vente de ce même lot - Arrondissement de Charlesbourg - DE2020-205 (Abrogée par CV-2020-0738) (Ra-2206)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'annuler l'appel d'offres public numéro 52505 relatif à la vente d'un immeuble situé en bordure du boulevard du Lac, connu et désigné comme étant le lot 1 337 760 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec;
- 2° d'affecter au domaine privé de la Ville, un immeuble situé en bordure du boulevard du Lac, connu et désigné comme étant le lot 1 337 760 dudit cadastre, d'une superficie de 1 949,8 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire joint à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel;
- 3° de vendre ledit immeuble à mesdames Lucie Girard et Judith Boivin, ainsi qu'à monsieur Olivier Delorme, pour une somme de 130 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite offre d'achat.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0473 **Établissement d'une servitude réelle et temporaire de passage et de voirie en faveur de la Ville sur une partie du lot 6 221 028 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2020-231 (Ra-2206)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'autoriser l'établissement d'une servitude réelle et temporaire de passage et de voirie en faveur de la Ville sur une partie du lot 6 221 028 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, propriété des *Services Logistiques Simons S.E.C.*, d'une superficie de 145 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan repère et mentionné dans la description technique préparée en date du 25 juin 2019, par monsieur Alain Tremblay, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2777 de ses minutes, à titre gratuit, selon des conditions substantiellement conformes au projet d'acte de servitude joint au sommaire décisionnel et, plus spécifiquement, aux conditions prévues à l'article 3.5.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0474 **Approbation des virements et ajouts de crédits budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2020 relevant de l'autorité du conseil de la ville et prise d'acte de la liste des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour la même période - FN2020-026 (Ra-2206)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'autoriser les virements de crédits budgétaires relatifs aux activités de fonctionnement pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2020, d'un montant de 2 848 74 \$, selon l'annexe B jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser les ajouts de crédits budgétaires relatifs aux activités de fonctionnement pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2020, d'un montant de 9 000 \$, selon l'annexe C jointe audit sommaire;
- 3° de prendre acte de la liste des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2020, d'un montant de 1 018 125 \$, au bénéfice de la compétence d'agglomération, selon l'annexe D jointe à ce même sommaire.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0475 Entente entre la Ville de Québec et *Groupe L.E.A.D. inc.*, relative au versement d'une subvention pour la mise en oeuvre d'un projet de construction de l'immeuble sis au 8, McWilliam dans le cadre de la *Politique d'aide aux interventions immobilières prioritaires pour la mise en valeur des biens culturels* - PA2020-065 (CT-2482044) — (Ra-2206)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Groupe L.E.A.D. inc.*, relative au versement d'une subvention de 481 000 \$ pour la mise en oeuvre d'un projet de construction neuve de l'immeuble sis au 8, rue McWilliam, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° le versement d'une subvention de 481 000 \$ à *Groupe L.E.A.D. inc.*, pour la mise en oeuvre d'un projet de construction neuve de l'immeuble sis au 8, rue McWilliam dans le cadre de la *Politique d'aide aux interventions immobilières prioritaires pour la mise en valeur des biens culturels* (PIBC). Cette subvention sera versée au requérant selon les termes et conditions de l'entente entre les parties.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0476 Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *EXMURO arts publics*, relative au versement d'une somme annuelle pour la création et la réalisation d'une grande exposition d'art public éphémère extérieure en 2020, 2021 et 2022 (Dossier 64780) - AP2020-290 (CT-AP2020-290) — (Ra-2207)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *EXMURO arts publics*, relative à la réalisation de l'événement *Passages Insolites* en 2020, 2021 et 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes;
- 2° la directrice du Bureau des grands événements et le greffier de la ville à signer ce même avenant.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0477 Entente entre la Ville de Québec et le *Festival de cinéma de la ville de Québec*, relative au versement d'une somme pour l'opération et la diffusion de contenu cinématographique et culturel présenté sur le territoire de la ville de Québec à l'été 2020 (Dossier 73998) - AP2020-447 (Abrogée par CV-2020-0646) (CT-AP2020-447) — (Ra-2207)

Monsieur le maire Régis Labeaume déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Festival de cinéma de la ville de Québec*, relative au versement d'une somme maximale de 835 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) pour l'opération et la diffusion de contenu cinématographique et culturel sur le territoire de la ville de Québec à l'été 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approprier la somme de 876 650 \$ à même la *Réserve financière favorisant la réalisation de grands événements et de projets spéciaux relevant de la compétence de proximité de la Ville* (R.V.Q. 2262, modifié par le R.V.Q. 2563) pour l'opération et la diffusion de contenu cinématographique et culturel sur le territoire de la ville de Québec à l'été 2020.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0478 Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et Défilé de la Saint-Patrick de Québec, relativement à la réalisation de l'événement Défilé de la Saint-Patrick en 2020 - BE2020-030 (Ra-2207)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *Défilé de la Saint-Patrick de Québec*, relative à la réalisation de l'événement *Défilé de la Saint-Patrick en 2020*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0479 Versement d'une deuxième tranche d'aide financière au Groupe Danse Partout inc. (Maison pour la danse de Québec) et au Théâtre Le Diamant en lien avec l'axe 14 de l'Entente de développement culturel 2018-2020 - Versement d'une aide financière au Théâtre Le Diamant pour le fonctionnement de l'organisme - CU2020-018 (CT-2467250) — (Ra-2207)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'autoriser le versement :

- 1° d'une deuxième tranche d'aide financière totalisant 100 000 \$ aux deux organismes visés en lien avec l'axe 14 de l'*Entente de développement culturel 2018-2020*, soit une somme de 50 000 \$ au *Théâtre Le Diamant* et une somme de 50 000 \$ au *Groupe Danse Partout inc. (Maison pour la danse de Québec)*;
- 2° d'une aide financière de 50 000 \$ au *Théâtre Le Diamant* pour le fonctionnement de l'organisme.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 17 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-0480 Entente triennale entre la Ville de Québec et la *Société littéraire et historique de Québec*, relative au versement d'une subvention annuelle pour soutenir les activités de l'organisme au *Morrin Centre* pour les années 2020, 2021 et 2022 - **CU2020-021 (CT-2477901) — (Ra-2207)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion d'une entente triennale entre la Ville de Québec et la *Société littéraire et historique de Québec*, relative au versement d'une subvention annuelle de 25 000 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022, en vue de soutenir les activités de l'organisme, selon des conditions substantiellement conformes à celles prévues à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes;
- 2° la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier de la Ville à signer cette même entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0481 Autorisation au conseil de l'Arrondissement de Beauport - Engagement de crédit relatif aux ententes triennales entre la Ville de Québec et *Maison des jeunes de Beauport Est*, *Maison des jeunes de Beauport Ouest* et *TRIP Jeunesse Beauport*, relatives au versement d'un soutien financier pour les années 2020, 2021 et 2022 afin de soutenir leurs activités - **LS2020-112 (CT-2484083) — (Ra-2207)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'arrondissement de Beauport à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes, d'une entente triennale entre la Ville de Québec et :

- 1° *Maison des jeunes de Beauport Ouest*, relative au versement d'un soutien financier de 6 750 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° *Maison des jeunes de Beauport Est*, relative au versement d'un soutien financier de 38 250 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 3° *TRIP Jeunesse Beauport*, relative au versement d'un soutien financier de 61 000 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président substitut Sylvain Légaré le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 19 h 46.

CV-2020-0482 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente triennale entre la Ville de Québec et Agiro, relative aux services professionnels et techniques – Gestion, restauration et protection des milieux naturels – 2020 à 2022 (Dossier 73250) - AP2020-124 (CT-2468519) — (Ra-2204)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente triennale entre la Ville de Québec et Agiro, relative aux services professionnels et techniques – Gestion, restauration et protection des milieux naturels – 2020 à 2022, pour une somme de 866 383,91 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° aux directeurs du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement et du Service des approvisionnements de signer ladite entente.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0483 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat de services professionnels en accompagnement dans l'intégration des pratiques d'affaires liées à la modélisation des données du bâtiment (2018-076) (Appel d'offres public 64783) - AP2020-357 (Ra-2204)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Construction Virtuelle et technologique BIM One inc.*, du contrat de services professionnels en accompagnement dans l'intégration des pratiques d'affaires

liées à la modélisation des données du bâtiment (2018–076), pour une somme estimée à 692 500 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 64783 et à sa soumission du 24 mars 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0484 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture de pièces pour véhicules légers et intermédiaires du fabricant *General Motors* (Appel d'offres public 73355) - AP2020-367 (Ra-2204)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Marlin Chevrolet Buick GMC inc.*, du contrat pour la fourniture de pièces pour véhicules légers et intermédiaires du fabricant *General Motors*, à compter de la date d'adjudication jusqu'au 9 juillet 2022, pour une somme de 171 338,09 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 73355 et à sa soumission révisée du 4 mai 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0485 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de revoir le montant maximum de l'aide financière octroyée dans le cadre de l'Entente relative au Fonds régions et ruralité - DE2020-256 (Ra-2204)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du dépôt de la demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de revoir le montant maximum de l'aide financière octroyée à un même bénéficiaire à partir des sommes confiées à la Ville, dans le cadre de l'Entente relative au Fonds régions et ruralité, pour autoriser jusqu'à un maximum de 300 000 \$ à tout moment à l'intérieur d'une période de 12 mois consécutifs.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0486 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les états financiers 2019 de la Société municipale d'habitation Champlain - SO2020-002 (Ra-2204)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte et l'approbation des états financiers de la *Société municipale d'habitation Champlain* (SOMHAC), pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, conformément à l'article 4.8 des lettres patentes de la SOMHAC.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0487 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de gré à gré entre la Ville de Québec et La Vallée de la Plasturgie, relative à l'accompagnement de la Ville de Québec dans le projet de collecte des résidus alimentaires (Dossier 73831) - AP2020-349 (CT-2482382) — (Ra-2206)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion de l'entente de gré à gré entre la Ville de Québec et *La Vallée de la Plasturgie*, organisme sans but lucratif, relative à l'accompagnement de la Ville de Québec dans le projet de collecte des résidus alimentaires, pour une somme maximale de 330 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), de la date de signature de l'entente au 31 décembre 2024, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le maire Régis Labeaume demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

En faveur : 15 Contre : 4

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-0488 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de gré à gré entre la Ville de Québec et Réseau Environnement, relative à la fourniture de services pour la traçabilité des camions transportant des sols contaminés par géolocalisation (Dossier 73865) - AP2020-362 (Ra-2206)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion de l'entente de gré à gré entre la Ville de Québec et *Réseau Environnement*, organisme sans but lucratif, relative à la fourniture de services pour la traçabilité des camions transportant des sols contaminés par géolocalisation, pour une somme estimée à 300 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), de la date de signature de l'entente au 31 décembre 2020, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel. Sous réserve de son entrée en vigueur, ladite entente a effet à compter du 11 mai 2020 et prendra fin au plus tard le 31 décembre 2020.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0489 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat pour la fourniture d'un service de radiocommunications incluant un service d'entretien (Dossier 73755) - AP2020-416 (CT-2480150) — (Ra-2206)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion du contrat pour la fourniture d'un service de radiocommunications incluant un service d'entretien, avec *Bell Mobilité – Division radio*, pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2022, pour une somme de 834 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées audit contrat joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2021 par les autorités compétentes;
- 2° au directeur du Service des approvisionnements ou son représentant de signer ledit contrat.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0490 **Avenant numéro 2 à la convention d'aide financière entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme d'aide aux initiatives de partenariat, relatif à la gestion des sommes résiduelles issues du Fonds sur le financement privé de la culture et du Fonds technoculture – Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant numéro 2 à la convention d'aide financière entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme d'aide aux initiatives de partenariat, relatif à la gestion des sommes résiduelles issues du Fonds sur le financement privé de la culture et du Fonds technoculture - CU2020-038 (CT-CU2020-038) — (Ra-2206)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant numéro 2 à la convention d'aide financière entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications dans le cadre du *Programme d'aide aux initiatives de partenariat*, relatif à la gestion des sommes résiduelles issues du *Fonds sur le financement privé de la culture* et du *Fonds technoculture*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant numéro 2 à la convention d'aide financière entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications dans le cadre du *Programme d'aide aux initiatives de partenariat*, relatif à la gestion des sommes résiduelles issues du *Fonds sur le financement privé de la culture* et du *Fonds technoculture*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0491 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec, relative au versement d'une subvention, dans le cadre de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour réaliser le projet Attraction d'investissements directs étrangers, de talents, d'étudiants et d'entrepreneurs internationaux - DE2020-103 (CT-DE2020-103) — (Ra-2206)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 782 000 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Attraction d'investissements directs étrangers, de talents, d'étudiants et d'entrepreneurs internationaux*;

2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative au versement d'une subvention maximale de 782 000 \$, dans le cadre de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0492 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications au Programme de subvention pour les projets des regroupements de gens d'affaires et de dynamisation des sociétés de développement commercial - DE2020-159 (Ra-2206)**

Madame la conseillère Marie-Josée Savard déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications au *Programme de subvention pour les projets des regroupements de gens d'affaires et de dynamisation des sociétés de développement commercial*, selon les annexes jointes au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0493 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis en bordure du boulevard Louis-XIV, connu et désigné comme étant le lot 3 968 917 du cadastre du Québec – Arrondissement de Beauport - DE2020-209 (CT-2484772) — (Ra-2206)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, à des fins municipales, du lot 3 968 917 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, propriété de *CSL-Loma inc.* (aujourd'hui *Sablères Loma inc.*), pour une somme nominale de 1 \$, plus les taxes applicables, avec la garantie légale du droit de propriété et sans la garantie légale de qualité, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, au moment de soumettre les propositions, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle propose les rapports FN2020-027, GT2020-241 et IN2020-013 devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 17 juin 2020.

CV-2020-0494 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des virements et ajouts de crédits budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2020 relevant de l'autorité du conseil d'agglomération de Québec, et prise d'acte de la liste des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour la même période - FN2020-027 (Ra-2206)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation des virements de crédits budgétaires relatifs aux activités de fonctionnement de compétence d'agglomération pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2020, d'un montant de 1 336 134 \$, selon l'annexe B-1 jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la prise d'acte de la liste des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2020, d'un montant de 1 018 125 \$, au bénéfice de la compétence d'agglomération, selon l'annexe D jointe audit sommaire.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0495 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 6 373 814 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 1335 - GT2020-241 (Ra-2206)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 6 373 814 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social*, R.A.V.Q. 1335.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0496 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'abrogation de la résolution CA-2020-0248 et la programmation finale de travaux et son envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2014 à 2018 - IN2020-013 (Ra-2206)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'abrogation de la résolution CA-2020-0248 du 20 mai 2020;
- 2° l'engagement à respecter les exigences du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*, qui s'appliquent à la Ville;
- 3° l'engagement à être seule responsable et de dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;
- 4° l'approbation du contenu et l'autorisation d'envoi, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, de la programmation finale de travaux jointe au sommaire décisionnel;
- 5° l'engagement à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
- 6° l'engagement à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- 7° l'attestation que ladite programmation finale de travaux comporte des travaux admissibles au 31 décembre 2019;
- 8° l'attestation que ladite programmation de travaux comporte des coûts réalisés véridiques.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne reprend son siège. Il est 20 h 28.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand, appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières, les membres du conseil acceptent à l'unanimité que les sommaires PQ2020-015, PG2020-016, PQ2020-017 et PQ2020-018 soient soumis en bloc pour adoption.

CV-2020-0497 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 022 649 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Haute–Saint–Charles - PQ2020-015 (Ra-2206)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, à des fins municipales, du lot 1 022 649 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, propriété de *La Société canadienne pour la conservation de la nature* (SCCN), pour une somme de 1 500 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'acte de cession joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0498 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble connu et désigné comme étant les lots 2 150 986 et 2 151 008 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Haute–Saint–Charles - PQ2020-016 (Ra-2206)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, à des fins municipales, des lots 2 150 986 et 2 151 008 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, propriété de *La Société canadienne pour la conservation de la nature* (SCCN), pour une somme de 61 000 \$, (exonérée de la TPS et de la TVQ), et pour une somme de 4 567,38 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ), représentant les frais engagés et convenus avec la SCCN dans le cadre de l'acquisition de l'immeuble, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'acte de cession joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0499 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, à des fins municipales d'un immeuble connu et désigné comme étant les lots 2 150 970, 2 150 982, 2 150 987, 2 150 988 et 2 150 989 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Haute–Saint–Charles - PQ2020-017 (Ra-2206)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, à des fins municipales, des lots 2 150 970, 2 150 982, 2 150 987, 2 150 988 et 2 150 989 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, propriété de *La Société canadienne pour la conservation de la nature* (SCCN), pour une somme de 525 000 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ) pour la portion immobilière, et pour une somme de 39 309,38 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ) représentant les frais engagés et convenus avec la SCCN dans le cadre de l'acquisition de l'immeuble, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'acte de cession joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0500 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 151 456 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Haute–Saint–Charles - PQ2020-018 (Ra-2206)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, à des fins municipales, du lot 2 151 456 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, propriété de *La Société canadienne pour la conservation de la nature* (SCCN), pour un montant de 13 500 \$ (exonéré de la TPS et de la TVQ), sans garantie légale, pour la portion immobilière, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'acte de cession joint au sommaire décisionnel, et pour un montant de 1 010,81 \$ (exonéré de la TPS et de la TVQ) représentant les frais engagés et convenus avec cette dernière dans le cadre de l'acquisition de l'immeuble.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0501 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications de la nomenclature des emplois professionnels - RH2020-430 (Ra-2206)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption des deux modifications proposées à la nomenclature des emplois professionnels et l'adoption de ladite nomenclature des emplois modifiée jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation de la modification des titres d'emplois des employés visés par cette modification.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0502 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ajout au programme des immobilisations du Service d'ingénierie et son affectation à la fermeture des tunnels - AJ2020-014 (Ra-2207)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, conseil d'agglomération l'autorisation d'un ajout au programme des immobilisations du Service de l'ingénierie d'un montant de 500 000 \$ et son affectation au projet lié aux travaux nécessaires à la fermeture des tunnels.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 17 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-0503 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la ratification de la lettre d'entente de collaboration entre la Ville de Québec et la Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale) dans le cadre de la réalisation du Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (Dossier 73990) - AP2020-421 (Ra-2207)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la ratification de la lettre d'entente de collaboration entre la Ville de Québec et la *Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale)* dans le cadre de la réalisation du *Réseau structurant de transport en commun* de la Ville de Québec;
- 2° la ratification de la signature de la lettre d'entente de collaboration entre le directeur général de la Ville et le directeur général de la *Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale)*;
- 3° l'autorisation au directeur général de la Ville de signer tous les documents requis et nécessaires pour donner effet à ladite lettre d'entente de collaboration.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 17 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-0504 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la réalisation du Réseau structurant de transport en commun de la ville de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1342 - RS2020-004 (Ra-2207)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation du Réseau structurant de transport en commun de la ville de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1342;
- 2° l'appropriation d'un montant de 308 470 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme correspondant à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1342. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit Règlement.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret,

Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 17 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-0505 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et le *Salon international du livre de Québec*, relative à la réalisation de l'événement *Salon international du livre de Québec* pour les éditions 2019, 2020 et 2021 - BE2020-027 (Ra-2207)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et le *Salon international du livre de Québec*, relative à la réalisation de l'événement *Salon international du livre de Québec*, pour la période du 10 au 18 avril 2019, du 15 au 19 avril 2020 et du 7 au 11 avril 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel;
- 2° à la directrice du Bureau des grands événements et au greffier de la Ville de signer ledit avenant.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0506 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *Voile internationale Québec*, relative à la réalisation de l'événement *Transat Québec / Saint-Malo* en 2020 - BE2020-041 (Ra-2207)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *Voile internationale Québec*, relative à la réalisation de l'événement *Transat Québec / Saint-Malo* en 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0507 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le second avenant à l'entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'été international de Québec inc.*, relative au versement d'une subvention, pour la réalisation de l'événement *Festival d'été de Québec* en 2018, 2019 et 2020 - **BE2020-044** (Ra-2207)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion du second avenant à l'entente du 20 juin 2018 entre la Ville de Québec et le *Festival d'été international de Québec inc.*, modifiée une première fois le 29 mai 2019, relative au versement d'une subvention, pour la réalisation de l'événement *Festival d'été de Québec* en 2018, 2019 et 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0508 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de madame Olga Farman pour siéger au conseil d'administration de l'*Administration portuaire de Québec* - **DG2020-022** (Ra-2207)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de madame Olga Farman à titre de représentante de la Ville de Québec pour siéger au conseil d'administration de l'*Administration portuaire de Québec*, à compter du 20 juin 2020.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0509 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le versement de la participation financière de la ville aux fins des travaux de mise aux normes de ponts ferroviaires et de passages à niveau de la partie de la 18e Rue incluse au réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1348 - **TM2020-114** (Ra-2207)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le versement de la participation financière de la ville aux fins des travaux de mise aux normes de ponts ferroviaires et de passages à niveau de la partie de la 18e Rue incluse au réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1348 ;
- 2° l'appropriation d'un montant de 1 760 000 \$ au fonds général de l'agglomération soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1348. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 17 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-0510 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du paiement des dépenses relatives aux services techniques requis pour le maintien de la fluidité ferroviaire lors des travaux préparatoires sur l'emprise de la voie ferrée avec le *Canadien National*, pour la reconstruction de la structure ferroviaire située sur la 1^{ère} Avenue, dans le cadre du Projet du Réseau structurant de transport en commun ainsi que de la structure de la 18^e Rue (Dossier 73068) - AP2020-466 (CT-2486552) — (Ra-2207)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations d'agglomération, un montant de 2 440 000,00 \$ pour une partie des travaux de la structure de la 18^e Rue;
- 2° l'autorisation du paiement des dépenses relatives aux services techniques requis pour le maintien de la fluidité ferroviaire lors des travaux préparatoires sur l'emprise de la voie ferrée avec le *Canadien National* pour la reconstruction de la structure ferroviaire située sur la 1^{re} Avenue, dans le cadre du projet du Réseau structurant de transport en commun ainsi que de la structure de la 18^e Rue;

3° l'autorisation au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun et au directeur du Service du transport et de la mobilité intelligente à signer tous les documents appropriés pour autoriser le paiement.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 17 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

AM-2020-0511 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement de l'agora sur le site de la maison Girardin située dans l'arrondissement de Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2870, et dépôt du projet de règlement - [CU2020-037](#) (Ra-2204)*

Madame la conseillère Alicia Despins donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux d'aménagement de l'agora sur le site de la maison Girardin située dans l'arrondissement de Beauport ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et l'embauche du personnel y afférents de même que l'acquisition du mobilier, des immeubles et des servitudes nécessaires à la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 50 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2020-0512 Appropriation de 5 000 \$ à même le fonds général de la ville - CU2020-037 (Ra-2204)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'approprier un montant de 5 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.V.Q. 2870. Ce fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur du règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2020-0513 Avis de motion relatif au Règlement sur le programme de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue de la ville, à l'exclusion d'une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération, R.V.Q. 2871, et dépôt du projet de règlement - DE2020-160 (Ra-2204)

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement édictant un programme de compensation à l'intention d'une entreprise admissible dont un établissement est situé dans un secteur désigné dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue de la ville, à l'exclusion d'une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération.

Ce règlement prévoit que l'entreprise admissible, dont un établissement est situé dans un secteur désigné et poursuit ses activités au même emplacement pendant la réalisation des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue de la ville, à l'exclusion d'une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération, peut, pour un exercice financier admissible, présenter une demande de subvention afin d'obtenir une compensation pour une perte de bénéfice brut de plus de 15 % calculée conformément à ce règlement. Le montant maximum de cette compensation est établi à 30 000 \$ par exercice financier.

Enfin, ce règlement prévoit également que l'entreprise admissible peut, à condition de maintenir les activités de son établissement au même emplacement pendant la réalisation des travaux d'infrastructure majeurs obtenir une avance sur subvention d'un montant maximum de 5 000 \$.

Le présent règlement a effet sur tous les travaux d'infrastructure majeurs sur une rue de la ville, à l'exclusion d'une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération réalisés à compter de l'année budgétaire 2020 de la ville et les années subséquentes et pour lesquels le comité exécutif détermine les secteurs désignés par ordonnance aux fins de son application.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

AM-2020-0514 **Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement aux sites de bâtiments à valeur patrimoniale*, R.V.Q. 2855, et dépôt du projet de règlement - PA2020-062 (Ra-2206)**

Madame la conseillère Marie-Josée Savard ainsi que monsieur le conseiller Raymond Dion déclarent qu'ils ont directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Madame la conseillère Alicia Despins donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec* afin que la commission ait désormais compétence pour différents travaux sur certains sites de bâtiments à valeur patrimoniale et que des modifications mineures, des ajouts et des suppressions soient faits aux listes de ces sites. De plus, pour certains sites de bâtiments à valeur patrimoniale, la commission, lorsqu'elle exerce sa compétence à leur égard pour des travaux de démolition du bâtiment, ne doit à présent prioriser la conservation d'un tel bâtiment que s'il a une valeur supérieure ou exceptionnelle. Les sites visés sont indiqués aux notes explicatives du présent règlement et ceux-ci se retrouvent aux annexes du projet de règlement ci-joint. Enfin, une correction de forme est apportée à un article afin qu'une référence à un numéro d'annexe soit modifiée.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2020-0515 **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux aires d'attente ou de virage des services de transport en commun et aux contenants enfouis de matières résiduelles*, R.V.Q. 2863, et autorisation de remplacer l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite aux fins de la continuité du processus d'adoption - PA2020-072 (Ra-2206)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux aires d'attente ou de virage des services de transport en commun et aux contenants enfouis de matières résiduelles*, R.V.Q. 2863;
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2020-0516 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux aires d'attente ou de virage des services de transport en commun et aux contenants enfouis de matières résiduelles, R.V.Q. 2863 - PA2020-072 (Ra-2206)*

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux aires d'attente des services de transport en commun et aux contenants enfouis de matières résiduelles.

Tout d'abord, il autorise dans toutes les zones une aire d'attente ou de virage d'un service de transport visé par la *Loi sur les sociétés de transport en commun*. Dans un tel cas, une bande végétale doit être aménagée entre la voie publique et l'aire d'attente ou de virage.

De plus, un contenant enfoui de matières résiduelles doit désormais être entreposé sur le lot où est implanté le bâtiment principal, à une distance minimale de 1,5 mètre de la chaussée ou à 0,5 mètre d'un trottoir, d'une piste cyclable ou d'un passage public pour piétons.

AM-2020-0517 *Avis de motion relatif au Règlement sur le programme de subvention visant la revitalisation des ruelles de Limoilou, R.V.Q. 2876, et dépôt du projet de règlement - PA2020-074 (Ra-2206)*

Madame la conseillère Suzanne Verreault donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement qui a pour but d'établir un programme de subvention afin de favoriser la revitalisation des ruelles du quartier Limoilou par la réalisation d'aménagements durables et de qualité qui permettront une appropriation de l'espace par les citoyens et contribueront au développement de milieux de vie attrayants. Ce règlement remplace le *Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation des ruelles de Limoilou*, R.V.Q. 107, qui était au même effet.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

AM-2020-0518 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la réserve financière relative au déficit actuariel initial du régime de retraite de l'ancienne ville de Québec relativement à la politique de placement, R.V.Q. 2879, et dépôt du projet de règlement - FN2020-032 (Ra-2206)*

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur la Réserve financière relative au déficit actuariel initial du régime de retraite de l'ancienne Ville de Québec* afin d'apporter certains ajustements à la politique

de placement applicable à la Réserve financière relative au déficit actuariel initial du régime de retraite de l'ancienne Ville de Québec.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

AM-2020-0519 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement et sur l'harmonisation des règles de signalisation, de contrôle de la circulation et du stationnement applicables sur le réseau artériel de la ville et sur celui relevant de la juridiction des conseils d'arrondissement relativement aux rues partagées, R.V.Q. 2886, et dépôt du projet de règlement - **TM2020-106** (Ra-2206)*

Monsieur le conseiller Patrick Voyer donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur la circulation et le stationnement et sur l'harmonisation des règles de signalisation, de contrôle de la circulation et du stationnement applicables sur le réseau artériel de la ville et sur celui relevant de la juridiction des conseils d'arrondissement* afin de prévoir la possibilité d'identifier des rues partagées au sens du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, chapitre C-24.2).

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

AM-2020-0520 *Avis de motion relatif au Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial Saint-Sauveur pour l'exercice financier 2020, R.V.Q. 2887, et dépôt du projet de règlement - **DE2020-326** (Ra-2206)*

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement décrétant une cotisation imposée aux membres de la *Société de développement commercial Saint-Sauveur* pour l'exercice financier 2020.

Le montant de la cotisation est déterminé en fonction du statut du membre et de la superficie d'un immeuble occupée par celui-ci.

Le montant de la cotisation ne peut toutefois pas être inférieur à 350 \$ ni excéder 850 \$.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2020-0521 *Adoption du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Saint-Sauveur pour l'exercice financier 2020 - **DE2020-326** (Ra-2206)*

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,
appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu :

1° d'approuver le budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial Saint-Sauveur* pour l'année 2020;

- 2° d'autoriser le Service des finances à procéder à la perception des cotisations imposées dans le district commercial de la *Société de développement commercial Saint-Sauveur*, sous réserve de l'adoption et de l'entrée en vigueur du Règlement R.V.Q. 2887.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2020-0522 **Avis de motion relatif au Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial de Montcalm pour l'exercice financier 2020, R.V.Q. 2888, et dépôt du projet de règlement - DE2020-330 (Ra-2206)**

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement décrétant une cotisation imposée aux membres de la *Société de développement commercial de Montcalm* pour l'exercice financier 2020.

Le montant de la cotisation est déterminé en fonction du statut du membre et de la superficie d'un immeuble occupée par celui-ci.

Le montant de la cotisation ne peut toutefois pas être inférieur à 274,63 \$ ni excéder 818,70 \$.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2020-0523 **Adoption du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de Montcalm pour l'exercice financier 2020 - DE2020-330 (Ra-2206)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu :

- 1° d'approuver le budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial de Montcalm* pour l'année 2020;
- 2° d'autoriser le Service des finances à procéder à la perception des cotisations imposées dans le district commercial de la *Société de développement commercial de Montcalm*, sous réserve de l'adoption et de l'entrée en vigueur du Règlement R.V.Q. 2888.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2020-0524 **Avis de motion relatif au Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean pour l'exercice financier 2020, R.V.Q. 2889, et dépôt du projet de règlement - DE2020-329 (Ra-2206)**

Madame la conseillère Marie-Josée Savard ainsi que monsieur le conseiller Raymond Dion déclarent qu'ils ont directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement décrétant une cotisation imposée aux membres de la *Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean* pour l'exercice financier 2020.

Le montant de la cotisation est déterminé en fonction de la superficie d'un immeuble occupée par un membre.

Le montant de la cotisation ne peut toutefois pas être inférieur à 374,26 \$ ni excéder 2 076,92 \$.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2020-0525 **Adoption du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean pour l'exercice financier 2020 - DE2020-329 (Ra-2206)**

Madame la conseillère Marie-Josée Savard ainsi que monsieur le conseiller Raymond Dion déclarent qu'ils ont directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Jean Rousseau,

il est résolu :

- 1° d'approuver le budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean* pour l'année 2020;
- 2° d'autoriser le Service des finances à procéder à la perception des cotisations imposées dans le district commercial de la *Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean*, sous réserve de l'adoption et de l'entrée en vigueur du Règlement R.V.Q. 2889.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2020-0526 **Avis de motion relatif au Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial Centre-Ville (SDC) de Québec pour l'exercice financier 2020, R.V.Q. 2890, et dépôt du projet de règlement - DE2020-327 (Ra-2206)**

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement décrétant une cotisation imposée aux membres de la *Société de développement commercial (SDC) Centre-Ville de Québec* pour l'exercice financier 2020.

Le montant de la cotisation est déterminé en fonction de la superficie d'un immeuble occupée par un membre.

Le montant de la cotisation ne peut toutefois pas être inférieur à 153 \$ ni excéder 1 836 \$.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2020-0527 **Adoption du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial (SDC) Centre-Ville de Québec pour l'exercice financier 2020 - DE2020-327 (Ra-2206)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Jean Rousseau,

il est résolu :

- 1° d'approuver le budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial Centre-Ville de Québec* pour l'exercice financier 2020;
- 2° d'autoriser le Service des finances à procéder à la perception des cotisations imposées dans le district commercial de la *Société de développement commercial Centre-Ville de Québec*, sous réserve de l'adoption et de l'entrée en vigueur du Règlement R.V.Q. 2890.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2020-0528 **Avis de motion relatif au Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial 3^e Avenue, Limoilou pour l'exercice financier 2020, R.V.Q. 2891, et dépôt du projet de règlement - DE2020-331 (Ra-2206)**

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement décrétant une cotisation imposée aux membres de la *Société de développement commercial 3^e Avenue, Limoilou* pour l'exercice financier 2020.

Le montant de la cotisation est déterminé en fonction du statut du membre et de la superficie d'un immeuble occupée par celui-ci.

Le montant de la cotisation ne peut toutefois pas être inférieur à 153 \$ ni excéder 867 \$.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2020-0529 **Adoption du budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial 3^e Avenue, Limoilou* pour l'exercice financier 2020 - **DE2020-331** (Ra-2206)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu :

- 1° d'approuver le budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial 3^e Avenue, Limoilou* pour l'exercice financier 2020;
- 2° d'autoriser le Service des finances à procéder à la perception des cotisations imposées dans le district commercial de la *Société de développement commercial 3^e Avenue, Limoilou*, sous réserve de l'adoption et de l'entrée en vigueur du Règlement R.V.Q. 2891.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2020-0530 **Avis de motion relatif au *Règlement sur le programme de subvention visant la restauration de bâtiments à valeur patrimoniale ou situés dans des secteurs patrimoniaux*, R.V.Q. 2868, et dépôt du projet de règlement - **PA2020-070** (Ra-2207)**

Madame la conseillère Marie-Josée Savard ainsi que monsieur le conseiller Raymond Dion déclarent qu'ils ont directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Madame la conseillère Alicia Despins donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement qui a pour but d'établir un programme de subvention afin de favoriser la restauration de bâtiments et de murs d'enceinte à valeur patrimoniale situés sur le territoire de la ville, mais qui ne font l'objet d'aucune protection en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*. Ce règlement remplace le *Règlement sur le programme d'intervention et de restauration de bâtiments situés dans des secteurs à valeur patrimoniale*, R.V.Q. 959, qui était au même effet.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

AM-2020-0531 *Avis de motion relatif au Règlement sur le remplacement des branchements privés d'eau potable en plomb et sur le programme de subvention s'y rattachant, R.V.Q. 2884, et dépôt du projet de règlement - TE2020-010 (Ra-2207)*

Mesdames les conseillères Émilie Villeneuve et Dominique Tanguay, ainsi que messieurs les conseillers Raymond Dion, Pierre-Luc Lachance et Yvon Bussièrès déclarent qu'ils ont directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Ce dernier mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

Madame la conseillère Suzanne Verreault donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement visant le remplacement des branchements privés d'eau potable en plomb sur le territoire de la ville. Il établit la responsabilité d'exécution de tels travaux, impose l'exigence de la délivrance préalable d'un permis et édicte un délai pour les réaliser.

Ce règlement prévoit également la possibilité de mettre sur pied une campagne d'identification des branchements privés d'eau potable en plomb sur le territoire de la ville.

Ce règlement permet à la ville d'effectuer, à certaines conditions et aux frais du propriétaire d'un bâtiment concerné, le remplacement d'un tel branchement privé.

Ce règlement décrète la constitution d'un programme de subvention relatif au remplacement d'un branchement privé d'eau potable en plomb qui édicte notamment que le propriétaire d'un bâtiment admissible peut obtenir, sur demande, une subvention maximale de 2 500 \$.

Ce règlement confère des pouvoirs d'inspection à certains fonctionnaires de la ville.

Finalement, ce règlement prévoit des infractions et des amendes.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

AM-2020-0532 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification du permis d'amuseur public, R.V.Q. 2892, et dépôt du projet de règlement - BE2020-051 (Ra-2207)*

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* afin de réduire le coût de l'ensemble des permis d'amuseur public délivrés par la ville pour établir ledit coût à 10 \$ pour la période débutant à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement jusqu'au 30 septembre 2020 inclusivement.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Adoption des règlements

CV-2020-0533 *Règlement sur l'application, pour l'année 2020 et les suivantes, de programmes de subvention relatifs à la restauration de bâtiments patrimoniaux ou situés dans un secteur à valeur patrimoniale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2885 - CU2020-040 (Ra-2202)*

Madame la conseillère Marie-Josée Savard ainsi que monsieur le conseiller Raymond Dion déclarent qu'ils ont directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Ils mentionnent la nature générale de leur intérêt dans le dossier.

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur l'application, pour l'année 2020 et les suivantes, de programmes de subvention relatifs à la restauration de bâtiments patrimoniaux ou situés dans un secteur à valeur patrimoniale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2885.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Toutes les questions ayant été lues et répondues, cette période n'est pas tenue.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le vice-président déclare la séance close à 21 h 46.

Vincent Dufresne
Vice-président

Sylvain Ouellet
Greffier

Sylvain Légaré
Vice-président substitut

SO/ad